

le 13 octobre 1995

d'an mil neuf cent quatre vingt quinze le treize octobre à vingt et une heures les membres du conseil municipal se sont réunis à la mairie de Combiers sous la présidence de Monsieur Richard JOSEPH Maire.

Etaient présents : M. JOSEPH - M<sup>me</sup> DESRIVES - M. ALLARY - M. MARIAND - M. BATY  
M. CREPINSEK - M. BORDERON - M. BOURREAU - M. MARTIN -  
M. PHELIPPEAU

Absent excusé : M. ROSSIGNOL

M. ALLARY ancien a été nommé secrétaire.

Chemin de Chaz Joubert

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la SOE de la Roche-Pu-  
reault n'est pas en mesure d'effectuer les travaux de voirie FDAC 95 du  
chemin de Chaz Joubert. (Cité de communes)

Après en avoir délibéré le conseil municipal à la majorité accepte que les  
travaux soient réalisés par l'Entreprise SCOTPA - 2E Puymaçon à Puymaçon  
en emboîs à Chaud, suivant devis TTC de 39.798 Frs.

Chemin de randonnée

L'office du Tourisme de Villebois-Lavalette propose un circuit de  
randonnée sur la commune de COMBIERS.

Après discussion et vérification de lieux sur le plan, ce circuit laisse  
apparaître des points de sécurité à voir sur place, en particulier :

- Chemin du Chazau : la digue
- Chaz Faucaud : (voir la sécurité de passage)
- La Paype : ne pas passer dans le rillap.

Le conseil municipal à l'unanimité se propose d'aller voir sur place  
avec Monsieur DAGNAS, délégué à l'office du Tourisme - Suite sera donnée  
ultérieurement.

Lutte contre les Racontins : La commune de Combiers a sollicité son  
adhésion au groupement de Défense contre les ennemis de la Culture et de l'Art.

Toiture du Presbytère : le dossier de demande de subvention est en  
cours de réalisation. (FSIL).

Modifications de crédits : Financement solde des Travaux de Voirie

Monsieur le Maire expose qu'il y a lieu de transférer 10.000 Frs  
de la Section de Fonctionnement en section d'Investissement pour  
financer le solde des travaux de voirie du FDAC 95.

- 6313 : Entretien voirie	.....	- 10.000 Frs
- 830	.....	- 10.000 Frs
- 233/10 : Voirie FDAC 95	.....	+ 10.000 Frs
- 115	.....	+ 10.000 Frs

Le conseil municipal à l'unanimité donne son accord.

Visa du 30.10.1995



M. le Président expose au Conseil que les crédits prévus à certains chapitres du budget de l'exercice 1995 étant insuffisants, il est nécessaire d'effectuer les virements de crédits ci après :

Visa du 23.10.95

OBJET DES DÉPENSES	DIMINUTION SUR CREDITS DÉJA ALLOUÉS		AFFECTATION DES CREDITS	
	Chapitre et article	Sommaire	Chapitre et article	Sommaire
Rep Bâtiments	6312	919,00		
Taxes Foncières 95			621	919,00

TGV Aquitaine

Visa du 31.10.95

- Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité
- considère que la réalisation du TGV Aquitaine dans les meilleurs délais, constitue un enjeu majeur pour l'aménagement et le développement des régions Centre, Poitou-Charentes et Aquitaine :
  - déclare s'engager, auprès du Président du Conseil Général et de tous les acteurs socio-économiques de la Charente, dans le débat préalable aux études préliminaires du TGV Aquitaine ;
  - demande que soit retenu, dans le cadre de ce débat, le seul document officiel approuvé par décret du 1<sup>er</sup> avril 1992 que constitue le Schéma Directeur National des Liaisons à Grande Vitesse qui indique sans ambiguïté, que le TGV doit passer par la Charente ;
  - soutient les démarches engagées par le Département de la Charente pour que le débat préalable se déroule dans toute la clarté nécessaire à ce projet vital pour notre Région.



Fait et délibéré en mairie, le sous, mois et an que dessus, ont signé les membres présents.

*J.P. Davin*  
*[Signature]*  
*[Signature]*  
*[Signature]*  
*[Signature]*